# BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

# Arrêté du 8 juillet 2015 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense

NOR: INTJ1518716A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

## Article 1er

M. Pierrick BURET est recruté au grade de capitaine (premier échelon) en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de chargé de projets en investigations numériques et en sciences des données à la division de lutte contre la cybercriminalité du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale à Pontoise, pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

### Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

## Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juillet 2015.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, P. MAZY